



Tartegnin, le 29 avril 2024

# MUNICIPALITÉ DE TARTEGNIN

PREAVIS MUNICIPAL N° 04/2024

## RAPPORT DE GESTION 2023 DE LA MUNICIPALITE DE TARTEGNIN

Au Conseil général de Tartegnin,

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En vertu de la loi du 18 février 1956 sur les communes, article 36 du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, la Municipalité vous présente son rapport de gestion 2023.

Ce document relate la composition du Bureau et des commissions du Conseil général ainsi que de la Municipalité. Il reprend les activités essentielles de l'année écoulée, les statistiques concernant la Commune, ainsi que les projets réalisés ou en cours de développement pour l'année 2023.

### I. CONSEIL COMMUNAL

Au 31 décembre 2023, le Conseil général était constitué de 43 membres.

Le Bureau du Conseil communal était composé comme suit :

	1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023	1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2023
Président	Claude Alain Piguet	Claude Alain Piguet
Vice-Président	Jean-Charles König	Jean-Charles König
Secrétaire	Mary Christine Fluri	Mary Christine Fluri
Scrutateurs	Stéphane Berthet Valérie Blanchard	Stéphane Berthet Etienne Blanchard
Scrutateurs Suppléants	Etienne Blanchard Isabelle Maréchal	Isabelle Maréchal Thomas Croisier

Au 31 décembre 2023, les commissions du Conseil général étaient les suivantes :

**Commission de gestion et des finances**

Président Jean-François Déruaz  
Membres Yves Blanchard  
Michaël Duc  
Olivier Sauzet  
Isabelle Barraud  
Veronica Evans (suppléante)

**Commission de recours en matière d'impôts et de taxes**

Hervé Barraud  
Jean-Charles König  
Nicolas Jaccoud

**Commission ad'hoc pour la révision du règlement communal sur les égouts**

Danielle Collomb  
Yves Blanchard  
Hervé Barraud

**Commission ad'hoc « Grandes Vignes »**

Hervé Barraud  
Stéphane Berthet  
Michaël Duc  
Olivier Sauzet  
Jacques Serneels  
Daniel Emery et Nicolas Jaccoud (suppléants)

**Commission ad'hoc pour la révision du règlement communal de police**

Daniel Emery  
Isabelle Barraud  
Jacques Serneels

**Commission ad'hoc pour la révision du règlement relatif à la taxe régionale de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires**

Nicolas Jaccoud  
Michaël Duc  
Thomas Croisier

**Commission ad'hoc pour la révision du Plan d'Affectation Communal (PACom)**

Stéphane Berthet  
Isabelle Barraud  
Olivier Sauzet  
Danielle Collomb  
Nicolas Jaccoud  
Jérôme Holdener (suppléant)

A l'occasion des quatre séances du Conseil communal, la Municipalité a déposé 8 préavis municipaux selon la liste ci-dessous :

Conseil général du 21 mars 2023

Préavis 01/2023 « Demande de crédit pour la révision du Plan d'Affectation Communal (PACom) »

Conseil général du 28 juin 2023

Préavis 02/2023 « Rapport de gestion 2022 »

Préavis 03/2023 « Comptes 2022 »

Préavis 04/2023 « Demande d'un crédit complémentaire pour l'augmentation des coûts de construction et l'aménagement d'une terrasse fermée »

Conseil général du 20 septembre 2023

Préavis 05/2023 « Arrêté d'imposition 2024 »

Préavis 06/2023 « Demande d'un crédit pour l'achat d'actions de la société Promo La Côte Sàrl (en création) et de la Société Electrique des Forces de l'Aubonne (SEFA) SA »

Préavis 07/2023 « Participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 à hauteur de CHF 22'410.00 »

Conseil général du 14 décembre 2023

Préavis 08/2023 « Budget 2024 »

*Toutes ces propositions ont été approuvées par le Conseil général.*

Au 31 décembre 2023, les délégations du Conseil communal dans les associations intercommunales étaient les suivantes :

*Enfance & Jeunesse – Association intercommunale de Rolle et environs*

Délégué : Daniel Emery

Suppléante : Graziella Jayet

*ORPC – Organisation Régionale de Protection Civile du district de Nyon*

Déléguée : Isabelle Maréchal

Suppléant : Jean-Charles König

*Région de Nyon*

Déléguée : Danielle Collomb

Suppléant : Daniel Emery

*AIER – Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de Rolle et environs*

Délégué : Nicolas Jaccoud

Suppléant : Yves Blanchard

Pour plus d'informations sur les projets qui ont été débattus lors des conseils intercommunaux 2023, veuillez vous référer aux chapitres Ecoles pour Enfance & Jeunesse, Défense incendie pour le SDIS Etraz-Région et Protection civile pour l'ORPC. Les projets de Région de Nyon sont listés sous le chapitre Administration générale.

## **II. ADMINISTRATION GENERALE**

Pour l'année 2023, la Municipalité était composée comme suit :

Syndic	Stéphane Jayet
Vice-Syndique	Heidi Herzog
Municipaux	Pierre-Alain Blanchard
	Cédric Gremaud
	Sylvie Mery
Secrétaire	Céline Etoupe

Chaque municipal a la charge de divers dicastères et représente la Municipalité dans diverses associations intercommunales. Vous trouverez ci-après toutes ces informations pour l'année 2023.

1er janvier au 31 décembre 2023

<b>Stéphane Jayet</b>	Administration générale, Archives, Déchetterie & ordures ménagères, Eau & Epuration, Routes, Tourisme, culture & loisirs
<b>Heidi Herzog</b>	Aînés, Energie & Environnement, Finances & impôts, Naturalisations, Police & sécurité, Région de Nyon, Transports publics
<b>Pierre-Alain Blanchard</b>	Abri PC, Forêts, Cimetière, Domaines & terrains, Eclairage public, Places, parcs & jardins
<b>Cédric Gremaud</b>	Bâtiments communaux, Police des constructions, Protection civile, SDIS
<b>Sylvie Mery</b>	Affaires sociales, Enfance & jeunesse, Paroisses, Prévention & santé

Au 31 décembre 2023, les représentations dans les associations intercommunales étaient les suivantes :

**Stéphane Jayet**, Syndic, suppléante : Heidi Herzog

- Membre du Comité de direction de Région de Nyon
- Membre du Comité de direction de l'AIER
- Membre de l'Assemblée des syndics Jura-Lac
- Délégué de la Municipalité à l'Union des Communes Vaudoises (UCV)
- Délégué communal SADEC
- Délégué communal CRIDEC

**Heidi Herzog**, Vice-Syndique, suppléante : Sylvie Mery

- Déléguée communale au Conseil intercommunal de Région de Nyon
- Déléguée communale à Nyon Région Tourisme
- Déléguée communale Pro Senectute

**Pierre-Alain Blanchard**, Municipal, suppléant : Cédric Gremaud

- Délégué communal à l'assemblée générale de l'Union forestière de Tartegnin
- Délégué communal au Conseil intercommunal de l'AGFORS
- Délégué communal au Conseil intercommunal de l'AIER

**Cédric Gremaud**, Municipal, suppléant : Pierre-Alain Blanchard

- Délégué communal au SDIS Etraz-Région
- Délégué communal au Conseil intercommunal de l'ORPCi (Protection civile)
- Délégué communal au Conseil intercommunal d'Enfance & Jeunesse
- Délégué communal à l'assemblée général du CARRE
- Président de la commission de salubrité

**Sylvie Mery**, Municipale, suppléant : Stéphane Jayet

- Présidente du Comité de Direction de l'Association Enfance & Jeunesse
- Déléguée communale au Conseil intercommunal de l'Association Régionale pour l'Action Sociale (ARAS)
- Déléguée aux Paroisses protestante et catholique
- Déléguée communale au Sésame
- Déléguée communale à l'Association d'entraide familiale de Rolle et environs
- Répondante communale à l'intégration

Pour assurer le bon fonctionnement des services administratifs et techniques de la Commune ainsi que des prestations à la population, la Municipalité s'appuie sur :

- une secrétaire municipale (40%)
- un boursier (30%)
- un surveillant de déchetterie (12.35%)
- un auxiliaire pour l'ouverture de la déchetterie (en remplacement) (1 personne).

La Municipalité emploie également des ressources externes :

- la société Sonia Sàrl pour le nettoyage de la maison de Commune
- le service technique intercommunal - STI pour la police des constructions
- le bureau Plarel SA pour les projets d'urbanisme
- le bureau d'avocats Walder Wyss Ltd. (Maître Luc Pittet) pour le conseil juridique
- la société OFISA pour l'informatique
- la société Pro Archives pour la gestion des archives communales
- les ASP (Assistants de Sécurité Publique) de la Sécurité de Rolle.

La Municipalité remercie l'ensemble des intervenants pour leur contribution à la bonne marche des affaires de la Commune.

Au niveau des archives communales, notre mandataire Pro Archives poursuit la maintenance annuelle de nos archives courantes.

En 2023, 3 tartevenoises ont acquis la nationalité suisse selon la procédure de **naturalisation** ordinaire.

En 2023, le **Conseil intercommunal de Région de Nyon** s'est réuni à 3 reprises (Bursins, Founex et Dully) et a accepté 9 des 10 préavis déposés par le Comité directeur.

En plus des préavis des comptes 2022 et budget 2024, le Conseil intercommunal a traité :

- Préavis 23-2023 DISREN « Demande de crédit de CHF 75'273.00 pour le réaménagement du chemin des Rojalets à Coppet en faveur des modes doux et des bus » REPORTE
- Préavis 24-2023 « Mise en place d'un fonds régional pour une mobilité collective et innovante » ADOPTE
- Préavis 26-2023 DISREN « Demande de crédit de CHF 578'996.00 pour la 2<sup>e</sup> étape de requalification de la Route Suisse (RC1) en traversée de localité de Rolle ADOPTE
- Préavis 27-2023 « Demande de crédit de CHF 113'763.00 pour la 3<sup>e</sup> phase du réseau agroécologique ECO Terre Sainte » ADOPTE
- Préavis 28-2023 « Demande de crédit de CHF 127'410.00 pour le développement du registre régional des entreprises (RRE) REFUSE
- Préavis 29-2023 « Demande de crédit de CHF 64'559.00 pour le réaménagement du chemin des Rojalets à Coppet en faveur des modes doux et des bus » ADOPTE
- Préavis 31-2023 « Soutien de CHF 50'000.00 par année à Visions du Réel pour la période 2024-2027 » ADOPTE
- Préavis 32-2023 DISREN « Complexe multisports de Colovray » ADOPTE
- Préavis 33-2023 « Promotion de la mobilité » ADOPTE

L'**Union des Communes Vaudoises** (UCV) est une association faitière chargée de défendre les intérêts de ses membres et de les promouvoir devant les autorités et le public. Pour lui permettre de jouer ce rôle de relais et de courroie de transmission entre l'Etat et les communes et aider ces dernières à sauvegarder leurs prérogatives, elle se doit surtout d'agir en amont des problèmes, d'anticiper en participant à des groupes de réflexion ou en faisant connaître son point de vue dès l'ébauche de certains projets.

L'UCV c'est :

- 278 communes membres sur les 300 du canton de Vaud, soit 92% des communes

Les objectifs de l'UCV sont :

- Promouvoir les intérêts des communes et sauvegarder les compétences des communes vaudoises
- Promouvoir la formation
- Informer et consulter ses membres
- Recueillir et faire connaître (après consultation) l'avis de ses membres sur les projets qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat
- Représenter les communes membres auprès des autorités cantonales, des organismes publics ou privés

Pour l'année 2023, les principaux sujets ont été :

- Nouvelle péréquation intercommunale
- MCH2
- Cybersécurité
- Accord Airbnb

L'UCV prend position sur tous les projets de lois, règlements ou sujets qui concernent les communes (pour plus de détails : <https://www.ucv.ch/ucv/prestations/consultations>).

### III. SECURITE

La **police cantonale vaudoise** assure, dans les limites de la loi, le maintien de la sécurité et de l'ordre public sur l'ensemble du territoire cantonal et donc sur notre commune. Notre interlocuteur principal est le poste de la Gendarmerie territoriale de Rolle, qui fait partie de la Gendarmerie territoriale de l'arrondissement de la Côte.

Le nombre d'infractions et/ou tentatives d'infractions selon la statistique publiée par la confédération OFS est resté stable entre 2022 et 2023, soit un total de 5 par année.

On dénombre pour 2023 en détail : 1 voie de fait, 1 dommage à la propriété sans vol, 1 escroquerie, 1 autre infraction contre le patrimoine et 1 infraction à autre titre du code pénal. A noter qu'aucune infraction contre la loi sur les stupéfiants n'a été commise sur le territoire de la commune.

Le **contrôle du stationnement** et l'émission d'amendes y relatives est prise en charge par les ASPs (Assistant(e)s de Sécurité Publique) de la Sécurité de Rolle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le montant des amendes s'élève à CHF 540.00, contre une dépense de CHF 620.00, pour ce premier exercice.

### IV. CONTRÔLE DES HABITANTS

Au 31 décembre 2023, le nombre d'habitants à Tartegnin était de 250, regroupant pas moins de 17 nationalités différentes.

En 2023, il y a eu 23 arrivées contre 32 départs de la commune et un déménagement au sein de la commune.

Nous avons dénombré 2 naissances et 2 décès.

## V. URBANISME

### SRGZA

La Confédération a demandé aux cantons d'organiser chacun un système de gestion des zones d'activités (SGZA), qui a pour objectif principal d'assurer la gestion et de coordonner le développement des zones d'activités du canton : celles-ci doivent répondre aux besoins avérés de l'économie en garantissant une offre effective avec une répartition judicieuse dans tout le canton. Dans ce cadre, chaque région est à son tour sollicitée par l'Etat de Vaud pour mettre en œuvre une **stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA)** : il s'agit notamment de travailler sur l'optimisation de l'existant, l'évaluation de besoins futurs et les actions foncières à entreprendre.

### Plan d'Affectation Communal (PACom)

Une des premières étapes à accomplir dans l'élaboration d'un PACom est de consulter la population de la commune concernée. La municipalité, aidée de la société Plarel, a lancé cette démarche sous la forme d'un tout-ménage qui explique le PACom actuel ainsi que d'autres informations générales sur le sujet, dans lequel les citoyens étaient invités à faire part de leur remarques, observations, et idées. Suite à ce tout-ménage, la municipalité a reçu sept retours des habitants.

Aussi, la Commune de Tartegnin a envoyé son projet d'intention de PACom pour examen préliminaire au canton.

## VI. JEUNESSE

### Sésame (centre socio-culturel)

Par sa vocation, son identité sociale et culturelle, et son implantation dans le développement de la communauté territoriale, le centre Sésame constitue le chaînon axial de l'épanouissement de la jeunesse. Le programme du centre 2023 a été mené dans sa totalité tout en permettant le développement d'activités pilotes et expérimentales. Les nombreux ateliers, activités, programmes et événements thématiques qui ont rythmé l'année démontrent le fantastique dynamique de la jeunesse.

L'année 2023 a été marquée par une très forte fréquentation des jeunes : plus de **422 jeunes** recensés pour l'année 2023 avec un taux de fréquentation moyen de **150 jeunes par jour**.

Durant cette année, la visibilité du programme du centre a considérablement augmenté avec, notamment, la diffusion de mailing et la participation du centre lors d'événements locaux.

Les jeunes continuent de témoigner leur intérêt et leur grand respect envers le Sésame ainsi que les professionnels. Aucune dégradation, aucun incident notable n'ont été relevés en 2023.

Le centre Sésame a depuis toujours permis à de très nombreux jeunes de disposer d'espace d'expérimentation artistique et culturel d'une très grande qualité. Les ateliers permettent aux jeunes d'expérimenter diverses approches artistiques et culturelles, tout en consolidant leur socialisation et leur autonomie. Les ateliers restent un équilibre délicat entre la qualité des œuvres auquel les jeunes sont extrêmement attachés, mais aussi, le sens ou le message de leur travail. C'est pour cette raison que nous proposons très souvent des thématiques aux jeunes, toujours en lien avec la prévention ou la sensibilisation citoyenne et responsable. Grâce à ce concept de base, les activités sont à la fois ludiques, créatives et responsables.

**Exemples d'ateliers proposés :**

- **Atelier cinéma**
- **Atelier graphisme**
- **Ateliers des arts**
- **EntreMiss+**
- **Buvette et atelier cuisine.**

Sans oublier le programme **j'ai un talent** qui a pour objectif de permettre aux jeunes de renforcer leur propre estime avec des activités qui leur semble les plus proches de leur identité de jeune. Mais aussi **les soirées familles, les sorties Sésame, la soirée des promotions, le jeu de rôle, le Parkour** qui est encore un atelier spécifique du Sésame né de la demande des jeunes. Les jeunes continuent de s'entraîner au Parkour sous la supervision de nos deux et dévoués moniteurs du Parkour. En partenariat avec la Commune de Rolle, le Sésame étudie la possibilité de réaliser un Parkour parc à Rolle. Ce projet en cours d'étude serait une fantastique opportunité de développer cette pratique sportive qui combine agilité physique et mouvement esthétique. Le Sésame est ouvert à toute collaboration pour animer ce futur Parkour Parc.

**L'Accompagnement lors des transports scolaires**

Depuis sa création, le programme s'adapte chaque année aux nécessités du terrain et au nombre de jeunes qui le fréquentent.

Durant l'année 2023, nous avons augmenté le nombre de professionnels qui sont désormais 4 à circuler dans le grand réseau des bus scolaires. Les problématiques sont récurrentes, mais elles ont la particularité de se concentrer sur les primaires, avec une recrudescence de conflit de groupe impliquant jusqu'à 7 jeunes. Afin d'apporter des solutions adaptées à chaque situation et à chaque jeune, nous ouvrons des dossiers de suivi pour les jeunes les plus en difficulté. Bien sûr, nous avons la possibilité d'exclure des jeunes des bus si leur comportement engage leur sécurité ou celle des autres jeunes.

Le dispositif implique aussi le lien avec les conducteurs de bus et, depuis 2023 avec aussi des éducatrices des divers UAPE, notamment pour accompagner les plus jeunes dans leurs parcours entre les structures d'accueil et les écoles. Nous avons également pris en charge l'accompagnement des élèves de Rolle pour Gilly. Le dispositif répond donc aux nécessités du terrain et à l'aspiration de la communauté.

**La prévention** (prévention tabac, prévention alcool) reste un domaine dans lequel l'association est très attentive et très impliquée. Le programme n'est pas simplement basé sur la diffusion d'informations, mais bien sur une approche de santé communautaire et est axé sur l'implication des jeunes dans chaque démarche.

**La paix**

Pour les 2 années consécutives, Le Lion's club de la Côte a proposé à l'association de continuer le programme thématique sur la paix. Le principe consiste à proposer aux jeunes de créer une œuvre sur cette thématique qui sera ensuite soumise à un juré. Cette activité a, pour nous, une importance singulière, car c'est l'une des rares occasions d'échanger avec les jeunes sur la paix, car, malheureusement, c'est surtout la guerre qui alimente les conversations. Une grande fresque avec les travaux des jeunes orne l'entrée du périmètre scolaire. Cette fresque devait rester quelques semaines, mais à la demande des jeunes et de nombreux voisins nous l'avons laissée.

**La lutte contre les discriminations**

En partenariats avec l'école du Martinet et du bureau cantonal de l'intégration, l'association développe le programme de lutte contre les discriminations en impliquant les jeunes.

Cette année, elle a travaillé sur la mixité et la tolérance. Les jeunes ont fait preuve d'une grande créativité, ainsi qu'un engagement sur la longueur exceptionnelle. Les œuvres créées ont été diffusées sur le site du Sésame et le premier projet a donné lieu à la création d'une campagne de promotion de la tolérance qui sera diffusée en 2024.

Nous continuerons ce partenariat particulièrement vertueux et dans lequel les jeunes s'investissent avec un dévouement particulièrement précieux pour le vivre ensemble.

### **Le Sésame hors murs**

Depuis que le Sésame « sort de ses murs » pour animer de petites activités, nous avons beaucoup moins d'incidents à l'extérieure. L'ambiance est détendue et « bonne enfant », nos animations sportives ont du succès, surtout si elles sont animées par un ou une professionnelle du centre.

La modeste terrasse qui a été mise en place est particulièrement appréciée par les jeunes.

Le bilan est très positif, malgré la modestie de la démarche. Pour cette occasion un groupe de travail sur le périmètre scolaire avec l'école et Enfance et Jeunesse, a été créé. Il s'agit, pour le moment, simplement de définir le cadre des possibilités et de la chaîne décisionnelle. Mais tout le monde est d'accord pour affirmer que le périmètre scolaire mériterait une étude plus pointue sur son utilisation et ces équipements. Le potentiel est important et pour exploiter pleinement sa vocation scolaire, sportive et extrascolaire, des discussions sont en cours. Aucune décision ne sera prise sans impliquer l'ensemble des partenaires et le respect des voies hiérarchiques.

### **En conclusion**

À la lumière de l'activité du Sésame, de l'engagement des jeunes et de leur attachement à leur centre, l'association a connu une riche et belle année à bien des égards. Le partenariat et les collaborations, circonscrits dans le secteur exclusif de l'épanouissement citoyen des jeunes, laissent envisager l'avenir des activités jeunesse de manière optimiste. L'inscription du centre Sésame au sein de la collectivité territoriale est sans comparaison.

La jeunesse locale est dynamique, responsable et n'économise pas ses efforts pour participer, à la hauteur des capacités de chacun et chacune, au bien-être de la communauté, sans jamais oublier de vivre leur propre jeunesse.

## **VII. AFFAIRES SOCIALES**

L'**Association Régionale pour l'Action Sociale (ARAS)** du district de Nyon est une association de communes au sens de la Loi sur les Communes. Son siège est à Nyon et les 47 Communes du district en sont membres.

Le **Centre Social Régional (CSR)** a pour missions principales d'informer et d'orienter la population du district dans le réseau social régional et cantonal et d'octroyer les prestations du Revenu d'insertion (RI).

Pour Tartegnin, aucun dossier RI n'est ouvert en 2023.

Les **Agences d'Assurances Sociales (AAS)** ont pour mission de renseigner la population dans toute démarche concernant les droits et obligations en matière d'AVS/AI/APG/LV/LAMal. Les habitants de notre commune sont invités à s'adresser à l'agence d'assurances sociales de Gland, Montoly 1. Dès 2022, le financement des Agences d'assurances sociales est repris par le Canton, suite à l'accord Canton-Communes sur la Participation à la Cohésion Sociale (ex-facture sociale).

En 2023, le Conseil intercommunal s'est réuni le 8 juin et le 9 novembre pour traiter respectivement les comptes 2022 et le budget 2024.

Pour plus de détails, consulter : <http://arasnyon.ch>

## **VIII. SANTE**

L'**Association Vaudoise d'Aide à Domicile (AVASAD)** est l'acteur, l'interlocuteur et le partenaire de référence dans l'aide et les soins à domicile. Elle remplit une mission de service public envers la population vaudoise, les autorités et les partenaires du système sanitaire, médico-social et social. Le financement se fait au travers du Canton.

Pour plus de détails, consulter : <http://www.aide-soins-domicile-lacote.ch>

Le **Réseau Santé la Côte** (RLSC) rassemble les principaux prestataires de soins de la région. Il collabore à la mise en œuvre de la politique sanitaire cantonale, en particulier à la réalisation des programmes cantonaux de santé publique, et joue un rôle d'information en termes de projets vis-à-vis des partenaires et autres réseaux de soins, ceci en collaboration avec l'ensemble des réseaux de soins vaudois. La coordination de l'offre médico-sociale figure parmi les prestations principales du réseau.

Le réseau en quelques chiffres :

- 88 - communes des districts de Morges et Nyon
- 11 - Centres d'Accueil Temporaires (CAT)
- 9 - structures de logements protégés conventionnés
- 9 - Centres-Médicaux-Sociaux (CMS)

Sept prestations :

1. Bureau Régional d'Information et d'Orientation (BRIO)
2. Consultation Psychologique pour les Proches Aidants (CPA)
3. DiabOuest : un dispositif régional en diabétologie
4. Centre Mémoire de la Côte (CM)
5. Equipe Mobile de Soins Palliatifs (EMSP)
6. Cellule d'Hygiène, Prévention et Contrôle des Infections (CHYPCI)
7. Consultation de Gériatrie Ambulatoire (CGA)

Pour plus de détails, consulter : [www.reseau-sante-lacote.ch](http://www.reseau-sante-lacote.ch)

## IX. ECOLES ET PETITE ENFANCE

La Commune de Tartegnin est membre de l'Association Enfance & Jeunesse (<https://enfance-jeunesse.ch/>).

Les enfants de Tartegnin sont scolarisés dans 3 villages membres de l'Association Enfance & jeunesse selon le degré scolaire. La répartition au 31 décembre 2023 de 26 élèves dans les différentes écoles était la suivante :

Ecole où sont scolarisés les enfants de Tartegnin	Degré	Nombre d'enfants
Gilly	1-6P	3
Rolle	1-6P	2
Dully	1-6P	4
Rolle	7-8P	9
Rolle	9-11S	8

L'année 2023 a été marquée par une évolution significative, suivant une période de convalescence en 2022. Nous avons centré nos efforts sur la révision profonde de notre gouvernance, avec pour objectif de formaliser et de réviser nos processus, assurant ainsi une homogénéité des connaissances et une plus grande efficacité opérationnelle.

L'année 2023 a également été marquée par la triste disparition de notre collègue, membre du Conseil de Direction, M. Raymond Dufour représentant la commune de Mont-sur-Rolle. Nous garderons un souvenir ému de ses nombreuses contributions en faveur de la jeunesse de notre région.

Dans le secteur de l'accueil de jour, nous avons entrepris plusieurs initiatives visant à renforcer notre mission principale : pourvoir aux besoins de l'accueil de jour. Nous avons clarifié les règlements liés aux accords inter-réseaux, repensé la gestion des cantines et étendu l'offre des ateliers vacances. Un groupe de travail a été formé en vue de l'ouverture d'une nouvelle crèche à Luins. Nous avons également participé activement aux séances stratégiques avec les réseaux voisins ainsi qu'avec le comité de la faitière des réseaux de l'accueil de jour des enfants (fraje) pour contribuer à l'évolution des défis liés à l'accueil de jour sur le plan cantonal. Finalement, un travail stratégique de développement pour ce secteur a été amorcé, ouvrant la voie à de nouvelles opportunités en termes de places d'accueil.

Du côté du secteur scolaire nous avons fourni les prestations suivantes :

- **Les devoirs surveillés** ont permis à 45 élèves de 3P à 6P de faire leurs devoirs sous la surveillance de 5 encadrants sur 3 sites différents. Au Collège du Martinet, ce sont 34 élèves de la 7P à la 11S, supervisés par 2 encadrants, qui ont pu bénéficier de cette prestation.
- **La cérémonie des Promotions** s'est déroulée dans la salle de concert du Carnal Hall sur le site du Rosey. Les 201 élèves répartis dans 11 classes ont pu être accompagnés par 2 membres de leur famille, ce qui a représenté un total de 603 personnes invitées. Un contrôle d'accès a été mis en place et 3 agents de sécurité, 2 samaritains et 3 agents de la sécurité publique étaient présents.
- **Les déménagements scolaires** se sont déroulés sur 3 jours entre 6 sites différents, pour les classes de 1P à 6P, et 4 jours ont été consacrés à la livraison du matériel scolaire sur ces sites ainsi que sur celui du Collège du Martinet. De plus, environ 40 bureaux, plusieurs chaises, divers meubles et instruments de musique ont été récupérés par une association œuvrant pour une école au Mozambique.
- Depuis la rentrée 2022-2023, l'établissement de Rolle, comme d'autres répartis sur le territoire du canton de Vaud, héberge **une classe de 12<sup>e</sup> année certificative (12CERT)**. Celle-ci permet aux élèves de Voie Générale (VG), au parcours non linéaire et/ou ayant des lacunes scolaires, de compléter leur scolarité avec une année supplémentaire dans la perspective d'obtenir leur certificat.
- Durant toute la scolarité obligatoire, **un dépistage dentaire** est organisé par les établissements scolaires dont les frais sont assumés par les communes. Les parents reçoivent par courrier le résultat de ce contrôle. En 2023, 934 élèves de 1P à 6P répartis dans 53 classes et 901 élèves de 7P à 11S répartis dans 49 classes ont pu bénéficier de cette prestation.
- Au printemps, **l'hygiéniste dentaire** s'est rendue dans 34 classes de 1P à 4P, soit 614 élèves répartis sur 6 sites différents. En automne, ce sont 17 classes de 5P et 6P, soit 303 élèves répartis sur 3 sites, qui ont été visitées.
- De **nouveaux projets** initiés en 2023 se termineront en 2024 pour les devoirs surveillés et pour les Promotions.

## X. PAROISSES

Monsieur Nicolas Walter municipal à Rolle et président de la délégation intercommunale en charge des relations avec **la Paroisse Catholique de St Joseph** a réuni deux fois ses membres. A savoir Madame Natasha Jaquier pour la Commune de Mont sur Rolle, Sylvie Mery pour Tartegnin, Philippe Staub pour Vinzel et Monique Choulat Pougnalet pour Rolle. La Commune de Gilly s'est jointe à cette délégation pour un avis complémentaire.

Le budget 2023 a été adopté par la délégation.

Le président du conseil de paroisse a changé il s'agit de Monsieur Stefan Garrido et son vice-président est M. Didier Nowakowski.

De l'avis général de la délégation, les rénovations demandées par la paroisse devront être entreprises. La délégation estime nécessaire que, pour tout ce qui est de la construction, la loi sur les marchés publics doit être appliquée.

**L'Église Évangélique Reformée du Canton de Vaud** a eu son assemblée générale en novembre 2023. Le budget a été accepté.

**La paroisse du cœur de la côte** a annoncé le départ à la retraite du pasteur Alain Wyss et nommée Mme Catherine Abrecht pour le remplacer. Un culte d'adieu au pasteur a eu lieu le dimanche 20 août 2023 à l'église de Bursins.

## XI. FINANCES

### **MCH2 (modèle comptable harmonisé 2)**

Sous l'impulsion de notre boursier, Monsieur Jean-Daniel Quiblier, la comptabilité de la commune passera à MCH2 (modèle comptable harmonisé 2) en 2025.

En 2008, la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) a édité un nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 » pour le secteur public. Ce modèle a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera plus transparente et sa lecture sera plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen. (Source : Etat de Vaud, Finances communales)

Bien que le Canton de Vaud applique MCH2 (modèle comptable harmonisé 2) depuis 2014 pour ses propres comptes, les communes du canton sont les dernières de la Confédération à passer à ce nouveau modèle. Une trentaine de collectivités publiques dites « pilotes » tiennent leurs comptes en MCH2 dès le 1er janvier 2024. Les autres communes et associations de communes ont choisi leur année de passage ; ce passage devant se faire au plus tard pour 2027.

### **NPIV (nouvelle péréquation intercommunale vaudoise)**

Le 30 mars 2023, le Conseil d'Etat, l'UCV et l'AdCV ont paraphé un accord institutionnel qui jette les bases de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV). L'accord prévoit également l'accélération et le renforcement du rééquilibrage financier en faveur des communes qui avait été instauré par l'accord de 2020 entre l'Etat et l'UCV et une nette diminution de la participation des communes aux augmentations des dépenses sociales, dès 2026. Elle englobe également le financement de la participation à la facture policière. (Source : Etat de Vaud, Finances communales)

L'avant-projet de nouvelle péréquation, comprenant un bilan global de ses effets par rapport au système actuel, a été mis en consultation publique du 9 mai 2023 au 15 juillet 2023.

En fonction du résultat et du rythme des travaux parlementaires, une votation populaire pourrait être organisée déjà à la fin du premier semestre de 2024. L'entrée en vigueur des dispositions finalement retenues aura lieu le 1er janvier 2025. (Source : Etat de Vaud, Finances communales)

Selon les calculs fournis par le Canton, sur la base des chiffres de la péréquation 2022, la NPIV (nouvelle péréquation intercommunale vaudoise) n'aurait que peu d'impact pour la commune.

Les **retrées fiscales** de la commune continuent d'augmenter. Ceci a un impact sur notre point d'impôt communal. Ce dernier passe de CHF 7'888.00 en 2021, CHF 10'371.00 en 2022 à CHF 11'391.00 en 2023, selon décompte provisoire du Canton.

La valeur du point d'impôt d'une commune est un indicateur souvent utilisé. Il renseigne sur sa force fiscale. Cet indicateur prend en considération l'ensemble des impôts communaux dépendant du taux d'imposition et permet à une commune d'estimer la variation de ses recettes fiscales découlant d'un changement de son taux d'imposition.

## **XII. CIMETIERE – PLACES – PARCS ET JARDINS**

En 2023, deux platanes ont été plantés à la place du Terroir, de chaque côté de l'abribus.

Concernant le cimetière, ce lieu est un lieu de paix et de recueillement.

La tendance actuelle est à l'incinération et ensuite au dépôt des cendres sur une tombe de la famille ou dans le columbarium, ou à une reprise de l'urne par les proches. En 2023, il y a eu trois dépôt d'urnes dans le columbarium.

De plus, une réfection d'une partie du mur bordant le cimetière a été réalisée.

## **XIII. BÂTIMENTS COMMUNAUX**

L'administration communale a déménagé le 31 août 2023. Pas très loin, certes, elle a pris possession des locaux de l'ancienne école, au 1<sup>er</sup> étage de la maison de commune. Ce déménagement est dû, comme vous le savez tous, au chantier de notre café-restaurant « La Pinte ».

En parlant de ce dernier, les travaux de démolition et autres curages du bâtiment ont débuté peu après. Ce chantier va encore s'étaler sur une bonne partie de l'année 2024 avec une ouverture prévue en septembre 2024.

## **XIV. CULTURE ET MANIFESTATIONS**

Aucune sortie pour les Entr'aîné(e)s n'a été organisée durant l'année 2023.

Les tables d'hôtes se déroulent dorénavant uniquement tous les 2 mois. En plus, des paniers garnis sont offerts aux aîné(e)s du village pour Noël.

Une séance de cinéma en plein air a été organisée pour la 2<sup>e</sup> année consécutive au Stand de tir pour le plus grand plaisir des personnes présentes.

## **XV. CONSTRUCTIONS**

En 2023, deux permis de construire ont été délivrés. De plus, la commune a traité des demandes de pose de panneaux solaires.

## **XVI. DECHETS**

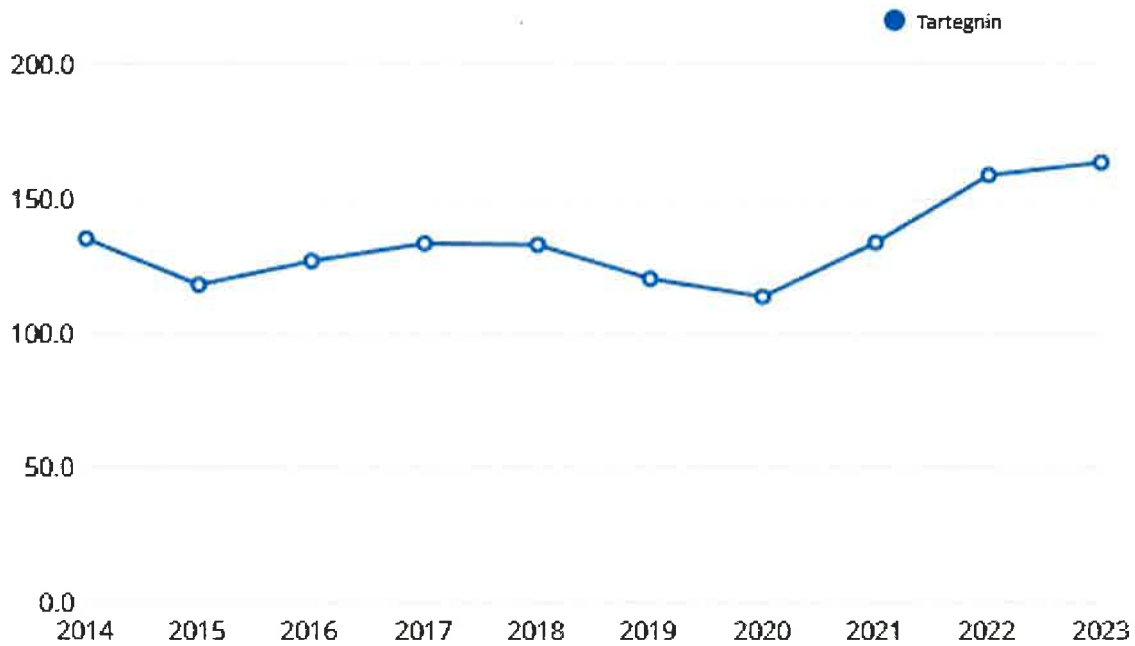
Notre déchetterie intercommunale (bas d'Essertines-sur-Rolle et Tartegnin) a, à nouveau, atteint ses objectifs opérationnels et financiers et nous nous en réjouissons. La gouvernance est un critère important mais, le fait de constater que l'ensemble des utilisateurs et utilisatrices continue à respecter parfaitement les règles de tri, permet de poursuivre la maîtrise de la taxe déchet (taxe individuelle) pour l'année en cours et nous nous en réjouissons ! Nous remercions vivement Monsieur Joël Michon (responsable) et Monsieur Jacques Serneels qui l'a remplacé pendant ses absences.

La société change... et nous nous devons de nous adapter. Nous avons donc conservé et complété notre assortiment de tris. Nous conservons les flaconnages (hors PET), avons ajouté des bacs pour les cigarettes électroniques et avons mis aux normes légales notre container de DSM (Déchets Spéciaux Ménagers). Ce dernier n'est plus accessible par les utilisateurs, c'est pourquoi nous avons mis des tables à l'extérieur avec quelques bacs. C'est à notre responsable déchetterie de trier les différents matériaux déposés pendant les heures d'ouverture.

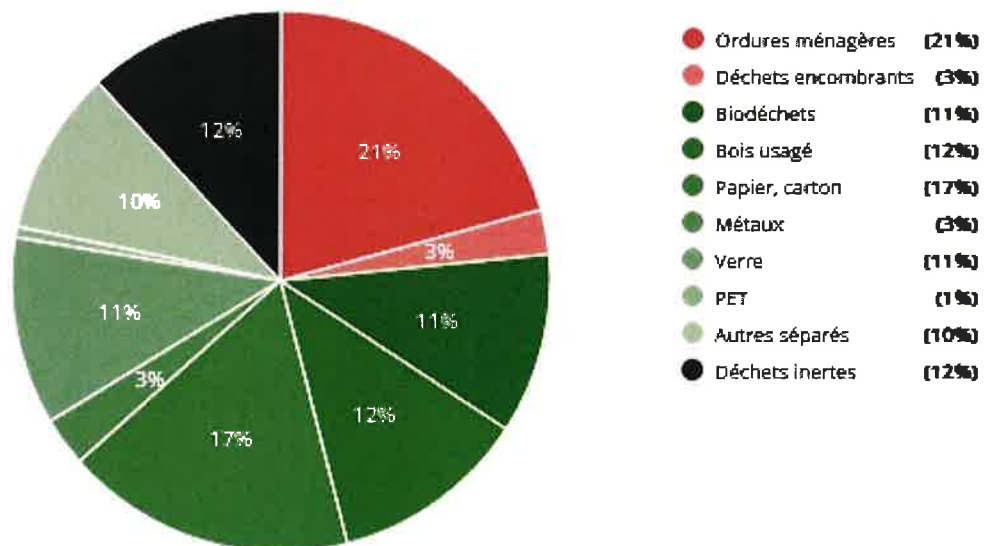
C'est donc avec plaisir et objectivité, mais sans tomber dans de la redondance « politique », que nous confirmons que vos efforts, couplés avec ceux planifiés et appliqués par votre Municipalité, le tout parfaitement mis en œuvre par notre responsable de déchetterie et son bras droit, ont été « payants ».

Quelques statistiques 2023 concernant Tartegnin :

▼ **Ordures ménagères : Evolution 2014 - 2023 [kg/hab]**



▼ **2023 : Répartition déchets en [%]**



**Taux de collecte séparée : 64.7 %**

## **XVII. RESEAU D'EAU (EC = eaux claires / ESP = eau sous pression / EU = eaux usées)**

Comme nous vous l'avions écrit dans notre rapport de gestion 2022 et pour rappel, en été 2019, en période d'étiage des sources, il a été constaté sur la conduite principale d'alimentation du réservoir, une perte d'eau et une différence importante de débit lors de pluie et de fortes précipitations météorologiques. Nous avons donc fonctionné, toute l'année 2020, mais également une partie de 2021, avec une alimentation du village par le réseau d'Essertines-sur-Rolle. Nous avons rétabli l'alimentation directe dans le courant de l'année passée (2022) et l'ensemble des analyses d'eau demandées et pilotées par le canton ont toutes été conformes à la législation en vigueur, ce qui nous réjouit ! 2023 a donc été une année « normale » d'utilisation.

Courant 2022 et durant tout l'exercice 2023, notre commune a également été intégrée dans le lancement du PDDE (**Plan Directeur de la Distribution de l'Eau**) « approvisionnement Gimel Région » étude qui se finalisera l'année prochaine. Une prise de décision de votre Municipalité quant à l'intégration de Tartegnin dans ce PDDE sera actée courant 2024. Pour rappel, les communes de Gimel, St-Oyens, Saint-George, Saubraz, Essertines-sur-Rolle, Longirod, Burtigny et Marchissy font également partie de ladite étude. Il s'agit naturellement d'identifier la pertinence, la légitimité et l'aspect financier, le tout dans un souci de bon sens et de gouvernance.

Nous rappelons également que la taxe obligatoire annuelle et fédérale quant aux micropolluants fixée à Frs. 9.00/habitant est systématiquement intégrée dans le décompte de la STEP AIER (**Association Intercommunale pour l'Épuration des eaux usées de Rolle et environs**).

## **XVIII. PROTECTION CIVILE ET DEFENSE INCENDIE**

Pour le **SDIS Etraz-Région**, l'année 2023 a été marquée par le déménagement de la caserne d'Aubonne. La désormais « ancienne caserne » a été rendue à la commune, ce qui a permis à sa voirie d'avoir plus d'espace. La nouvelle caserne se situe à Montherod, à côté de la déchetterie. Lors de son inauguration, en fin de soirée, c'est la caserne de Rolle qui a été cambriolée. Ils ont cassé plusieurs serrures électroniques ainsi qu'une fenêtre par laquelle ils sont rentrés. Une fois de plus, beaucoup de dégâts pour un larcin à quelques centaines de francs. Sur une note plus joyeuse, le Capitaine de ce gros bateau qu'est le SDIS Etraz-Région depuis de longues années, le Major Stéphane Dufour a pris sa retraite « pompier » au 31 décembre 2023. Dès le 1 janvier 2024'est le Major Philippe Bichsel qui le remplace dans cette fonction, mais maintenant avec un contrat de travail à 100%. Le Major Bichsel nous vient du SDIS Nyon-Dôle, il est instructeur fédéral ainsi que chef d'intervention. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023, le SDIS a eu le Capitaine (le grade cette fois) Philippe Bichsel et le Major Stéphane Dufour à sa tête pendant trois mois, pour assurer une transition en douceur.

Nous avons eu une augmentation du prix par habitant pour les pompiers. Cette augmentation est due à la constatation que les communes qui accueillent une caserne sur leur territoire et la louent au SDIS étaient grandement perdantes. Le montant calculé à l'époque (location au m2) ne couvrait pas les charges de ces bâtiments. C'est donc pour une plus juste répartition des coûts que cette augmentation a eu lieu.

Concernant la **protection civile**, le 1er mars 2023 le nouveau commandant Lt col Joël Tobler a pris ses quartiers au centre d'engagement de Prangins.

Après plusieurs années marquées par des mobilisations importantes et de nombreux changements à la tête de l'organisation, l'année 2023 est à considérer comme une année de transition : transition vers une stabilité interne retrouvée, transition vers un bâtiment conforme et transition vers une réforme cantonale qui n'est pas encore formellement décidée et dont les détails restent encore flous.

L'effectif 2023 de l'ORPC (Organisation Régionale de Protection Civile) s'élève à 483 astreints.

Avec la perte de 94 astreints et la diminution d'une compagnie, la milice paie une nouvelle fois un lourd tribut aux effets de la révision de la LPPCi (Loi sur la Protection de la population et de la protection civile). Bien que cette dernière continue à impacter l'organisation en 2024, plusieurs signes encourageants semblent indiquer une sortie du tunnel.

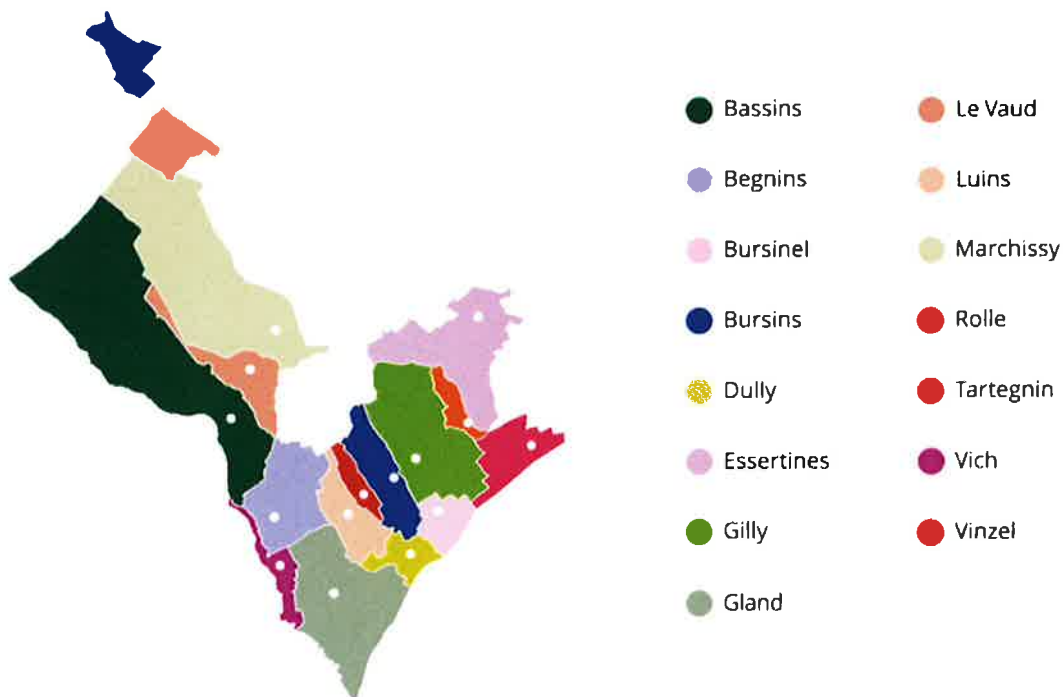
En premier lieu, le nombre de personnes recrutées est à nouveau en augmentation. Ces recrues, une fois formées par le canton, devraient venir renforcer les rangs des ORPC.

En ce qui concerne les mobilisations, 2023 restera une année de repli par rapport aux trois années précédentes. En effet, les mobilisations en relation avec les différentes crises ont fortement diminué, et une certaine normalité leur a permis de mener de véritables cours de répétition ainsi qu'un engagement "Paléo" sans ombres.

En ce qui concerne les missions, retour à une année presque normale, le plan d'engagement 2023 a une nouvelle fois été bien rempli, 3178 jours de service ont été produits par les astreints de notre district, à raison de 2103 jours consacrés à la formation (CR), 225 jours pour les interventions en situation d'urgence (ISU) et 850 jours pour les interventions en faveur de la collectivité (IFC).

## XIX.FORÊTS

La Commune a adhéré à l'Association du Groupement FORestier de la Serine (AGFORS) au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et représente donc la Commune de Tartegnin mais également l'Union forestière de Tartegnin car seule des communes peuvent être membre de l'AGFORS.



L'AGFORS en bref :



Les forêts de Tartegnin en quelques chiffres :

- Surface : 47 ha de forêts dont la moitié environ est classé « forêts de protection »
- Localisation : En amont du village dans la côte et dans le vallon du Flon. Quelques parcelles sur les communes de Gilly et de Essertines-sur-Rolle
- Volume de bois produit/an : Env. 315 m<sup>3</sup>
- Volume de bois coupé entre 1998 et 2012 : 444 m<sup>3</sup> en moyenne par année (90% de feuillus et 10% de résineux)
- Volume de bois sur pied : Environ 220 m<sup>3</sup> par ha, soit plus de 10'300 m<sup>3</sup> au total
- Essences forestières principales : Hêtre (38%), Erable et frêne (16%), chêne (14%), épicéa (11%). Solde : feuillus divers, sapins, mélèzes et résineux divers
- Zones riches en biodiversité : Le vallon du Flon, les lisières, l'étang du Pré Crétin. Des arbres habitats ont été marqués, ils seront conservés jusqu'à leur totale décomposition pour abriter faune et flore.

## CONCLUSIONS

Ce rapport de gestion, sans être exhaustif, relève les activités essentielles de la Municipalité, de l'administration et des employés de la Commune.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

